



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-24-361**  
**EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « ATELIER 6Z », « SARL SML MODAGENT », « JOYEMY », « KAETITIA ROSE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ATELIER A6Z » dont le siège est situé au 8 rue de Marseille à VINCENNES (94300), représentée par Madame Karine NOURISSAT.

Durée : du lundi 4 novembre 2024 à 11h00 au mardi 12 novembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « SARL SML MODAGENT » dont le siège est situé au 43 Boulevard André à VILLEMONTBLE (93250), représentée par Madame Marie-Laurence TRAN TRONG.

Durée : du mardi 12 novembre 2024 à 11h00 au lundi 18 novembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

⇒ « JOYEMY » dont le siège est situé au 9 quater Rue Edouard Lefebvre à VERSAILLES (78000), représentée par Madame Emilia FUSI.

Durée : du lundi 18 novembre 2024 à 11h00 au lundi 25 novembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « KAETITIA ROSE » dont le siège est situé au 21 rue des Côtes à MAISONS-LAFITTE. (78000), représentée par Madame Brigitte Rose AMSALLEM.

Durée : du lundi 25 novembre 2024 à 11h00 au lundi 2 décembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241024-lmc1H12532H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/10/2024  
Date de Publication : 24/10/2024